

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 319-DJS-DDCT Subventions (32.000 euros) et avenant 1 à convention avec l'association Paris Macadam - Quartiers d'Art (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Paris Macadam - Quartiers d'Art (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 1 à convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris Macadam - Quartiers d'Art, domiciliée 22, rue de la Goutte d'Or (18e).

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 32.000 euros est attribuée à l'association Paris Macadam - Quartiers d'Art (Simpa : 13225) pour ses actions « Médiation culturelle citoyenne » (DAC et DJS Jeunesse), « Quartiers d'Art » (DAC), « Femmes citoyennes » et « Femmes tout âge migrantes » (DDCT).

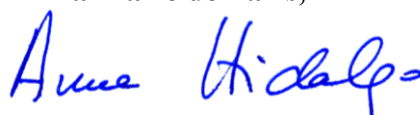
Article 3 : La dépense correspondante sera imputée comme suit au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivant sous réserve de la décision de financement :

- 13.000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 3111, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour son projet « Médiation culturelle citoyenne » (2018-02859) et 5.000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 3112, Provision pour subventions de fonctionnement au titre de l'action culturelle pour son projet « Quartiers d'Art » (2018-07029) ;

- 9.000 euros imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour son projet « Médiation culturelle citoyenne » (2018-02333) ;

- 5.000 euros, au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF 15001 "Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers" pour ses projets « Femmes citoyennes » (2018-06013/ 4.000 euros), « Femmes tout âge migrantes » (2018-02275 / 1.000 euros) ;

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO